

## MARCHÉ VALANT CAHIER DES CHARGES

CONTRAT N° .....

NOTIFIE LE .....

### 1 - Parties contractantes

Le contrat est passé entre le pouvoir adjudicateur :

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE  
Grenoble Air Parc  
1 avenue Roland Garros  
38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS

Et

.....  
.....  
.....  
.....

Il est convenu ce qui suit :

### 2 - Objet du marché

L'objet du présent contrat soumis aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 concerne : L'élaboration d'un schéma de développement commercial

La présente consultation concerne l'élaboration d'un schéma de développement commercial

Lieu(x) d'exécution :

Bièvre Isère Communauté  
1 Avenue Roland Garros  
38590 St Etienne de St Geoirs

### 3 - Montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Montant HT	: .....	Euros
Montant TTC	: .....	Euros
TVA (taux de .....%)	: .....	Euros
Soit en toutes lettres	: .....	

.....

Joindre le mémoire technique et financier selon les caractéristiques demandées dans le cahier des charges ci-joint ainsi que le détail des prix pour chacune des phases proposées.

### 4 - Délais d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est proposé par le candidat ci-dessous, sans toutefois dépasser le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Délai(s) proposé(s) : .....

Ce délai part à compter de la date de notification de la commande, comme mentionnée sur la première page du présent document.

### 5 - Modalités de règlement des comptes

Délai global de paiement : 30 jours.

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-PI.

Le règlement ne donne pas lieu au versement d'acompte et fera l'objet d'un paiement définitif à la fin des prestations réalisées.

### 6 - Conditions d'exécution

Le présent contrat sera soumis aux dispositions du CCAG – Prestations Intellectuelles

### 7 - Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications seront effectuées conformément aux articles 26 du CCAG-PI.

### 8 - Décision après vérification

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 27 du CCAG-PI.

Signature du pouvoir adjudicateur

Signature de l'entreprise